

POLICE MUNICIPALE

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

72, avenue de la République, 59160 LOMME

Téléphone : 03.20.22.76.26.

Mail : policemunicipale@mairie-lomme.fr

Vous avez besoin de réserver le stationnement, le trottoir ou la chaussée pour réaliser des travaux sur un bâtiment ou pour effectuer un déménagement ?

UN ARRÊTÉ MUNICIPAL EST OBLIGATOIRE

La demande doit être transmise au service de la Police Municipale **15 JOURS avant l'intervention.**
Toutes demandes arrivées hors délai ne seront pas traitées, merci de votre compréhension.

Toute occupation du domaine public (benne, échafaudage ou autres) fera l'objet d'une facturation, conformément aux règles applicables sur le territoire de la commune de LOMME. Le service Urbanisme, qui assure l'encaissement des droits de voirie, prendra contact avec vous afin de vous indiquer le montant des droits et les modalités de règlement.

Tous les champs doivent obligatoirement être remplis :

DEMANDEUR :

NOM ou RAISON SOCIALE : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Objet de la demande ou nature des travaux : _____

Date de début : _____ Date de fin : _____

Adresse de l'intervention : _____

Coordonnées société intervenant : _____

Nature de l'occupation : déménagement benne échafaudage nacelle clôture de chantier
 autre, précisez : _____

Emprise : _____ (en mètres carrés sauf pour les bennes en m3 et les échafaudages en mètres linéaires)

Précisions éventuelles : _____

Date de réception : _____